

ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 8 septembre 2016

Madame Alexandra Roio
Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de
déviation de la route 117 à Malartic
Questions complémentaires du 8 septembre 2016 (DQ28, n^{os} 1)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 14, 15 et 16 juin 2016 sur le projet mentionné, la commission la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, une question pour laquelle **la réponse est attendue d'ici le mardi 12 septembre prochain** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
p. j. (1)

Questions complémentaires du 12 août 2016 (DQ22, n^{os} 1)

1. Le ministère mentionne que 14 % des données reçues dans le cadre du suivi du climat sonore dépassent la norme applicable (M^{me} Annie Cassista, DT5, p. 95). Veuillez expliquer son fondement et préciser si ce pourcentage est représentatif des données reçues depuis le début du suivi.